



Sciences Po Bordeaux

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMATION CONTINUE

Agrément formation continue n°72 33 07270 33

1. INSCRIPTION

Toute inscription n'est validée qu'après réception par Sciences Po Bordeaux :

- du dossier de candidature, dûment complété et signé, accompagné des pièces jointes ;
- du règlement des frais de formation (sauf pour les administrations payant « à service fait » conformément aux règles de comptabilité publique) ;
- du dossier d'inscription administrative.

Pour les formations certifiantes ou diplômantes, des conditions d'admission doivent être préalablement respectées. Ces conditions sont précisées sur les documents descriptifs de la formation ou sont consultables auprès du service Formation continue.

2. TARIFS ET FRAIS DE FORMATION

Les tarifs de chaque formation sont précisés dans les programmes ou les documents descriptifs de la formation. Ils comprennent les frais pédagogiques (la formation), les frais de gestion administrative, les frais de documentation pédagogique, mais pas les frais de repas sauf mention contraire sur le document descriptif de la formation. Tous les tarifs sont nets de TVA, conformément au statut de Sciences Po Bordeaux.

3. MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'IEP de Bordeaux, comptant et sans escompte ou par virement (demander le RIB auprès du service Formation continue).

Le service Formation continue de Sciences Po Bordeaux ne traite qu'avec le participant et son employeur. La responsabilité des relations avec l'organisme financeur (OPCO, Pôle emploi, CPF etc..) revient à l'employeur ou au candidat : Sciences Po Bordeaux fournit les documents réclamés pour constituer la demande de prise en charge

4. ADMINISTRATION

Dès l'inscription validée, Sciences Po Bordeaux formation continue, adresse au participant :

- une confirmation de l'inscription valant convocation ;
- à l'issue de la formation, une facture valant convention de formation, et une attestation de formation. Pour les entreprises ou les organismes publics, une convention de formation peut être établie sur demande.

Pour les formations certifiantes ou diplômantes :

- une confirmation de l'inscription accompagnée d'une convention de formation, à retourner signée,
- à l'issue de la formation, une facture et une attestation de formation précisant les modalités d'évaluation suivies par le participant. Le certificat ou le diplôme sont délivrés sur décision jury réuni par Sciences Po Bordeaux et sous réserve du respect des règles suivantes : respect de la convention de formation, assiduité, réussite aux épreuves.

Pour toutes les formations, dans un souci d'amélioration continue, un questionnaire d'évaluation est remis à chaque participant, afin de mesurer sa satisfaction.

5. CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation d'un participant doit être adressée par écrit (mail, courrier, fax). Sauf cas de force majeure (accident ou maladie justifiés, démission), si l'annulation intervient à moins de 10 jours francs du début de la formation ou en cours de formation, l'intégralité des frais de formation est due sauf si le participant est remplacé par un collaborateur du même organisme. Pour les cycles certifiants ou diplômants, les frais de formation dus seront calculés au prorata temporis, mais ne pourront jamais être inférieurs à 30% du coût total de la formation. En cas de financement personnel, un forfait de 160 € pour frais de gestion est dû, auquel s'ajoutent les frais de formation calculés au prorata temporis si le participant a démarré la formation.

Sciences Po Bordeaux se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier la formation, notamment en cas d'effectif insuffisant ou excessif du point de vue pédagogique.

6. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatique et seront utilisées pour suivre votre demande et vous communiquer des informations relatives à la formation. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de retrait des données vous concernant.